



Le complément de votre formation

VITESSE MAXI

Les règles

- ▶ Pendant toute la période de conduite accompagnée, je dois suivre les règles suivantes:
 - Ne pas franchir les frontières françaises;
 - Véhicule équipé de 2 rétroviseurs latéraux (l'accompagnateur peut ajouter un second rétroviseur droit et un second rétroviseur central pour mieux voir la circulation vers l'arrière);
 - Disque "conduite accompagnée";
 - Vitesses maximales autorisées applicables aux conducteurs novices (titulaires d'un permis probatoire).

110 Autoroutes

100 Routes à chaussées séparées

80 Routes



Documents obligatoires

- ▶ Lors d'un contrôle routier, je dois présenter aux forces de l'ordre:
 - le formulaire de demande de permis "02" (ou sa copie);
 - le livret d'apprentissage AAC et l'additif Conduite Accompagnée contenant l'attestation de fin de formation initiale, ainsi que la lettre-avenant signée par l'assurance;
 - le disque "Conduite Accompagnée" apposé à l'arrière du véhicule. L'accompagnateur doit avoir avec lui son permis de conduire.

Les textes réglementaires

- ▶ Décret n° 2009-1590 du 18 décembre 2009 relatif à l'apprentissage de la conduite d'un véhicule à moteur et au permis de conduire. Arrêté du 22 décembre 2009 relatif à l'apprentissage de la conduite des véhicules à moteur de la catégorie B dans un établissement d'enseignement.

Mon Enseignant auto-école:

Tél.:

Mon Assureur:

Tél.:

Cachet de l'établissement



enpc J3ne01.CA/0610

CONDUITE ACCOMPAGNÉE

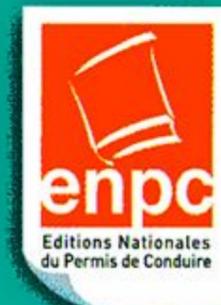
Avec l'AAC, je ne prépare pas seulement les épreuves du permis de conduire.

- J'approfondis avec mon enseignant les comportements qui me permettront de mieux prévoir les situations à risques.
- J'apprends à mon rythme avec l'aide d'un accompagnateur qui me connaît bien et qui me permet d'acquérir une très forte expérience.

« La conduite accompagnée, c'est ma sécurité! »



NOTICE D'EXPLICATIONS



LE PRINCIPLE

Se former dans la durée

➤ Dès 16 ans, je peux choisir la Conduite Accompagnée.

2 phases :

- une période de formation initiale,
- une période de conduite accompagnée.



➤ Avant de pouvoir conduire avec un accompagnateur, la formation initiale comprend :

- une évaluation préalable (1h) ;
- une formation théorique pour la préparation à l'épreuve théorique générale, dite épreuve du "code" ;
- une formation pratique (cours de conduite) 20h au moins.

Epreuve du code obtenue et niveau de conduite jugé satisfaisant par l'enseignant, celui-ci délivre une attestation de fin de formation initiale (AFFI).

Cette attestation est consignée dans le livret d'apprentissage et/ou l'additif. Elle est aussi remise à la compagnie d'assurances, car elle est indispensable pour commencer la conduite accompagnée.

➤ La phase de conduite accompagnée débute par un rendez-vous préalable d'une durée minimale de 2h.

Il réunit l'élève, installé au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière, afin de réaliser le "passage de relais" entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur.

À la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur, dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur.

➤ Cette phase de conduite dure 1 an au moins, sur 3 000 km au moins, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateur(s).

Au cours de cette phase, au moins 2 RV pédagogiques de 3h sont effectués.

1ÈRE PHASE

2ÈME PHASE

ÉTAPES DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Livret AAC
Inscription Cerfa "02"
Livret d'apprentissage/additif
Lettre Accord Assurance

Formation initiale
Évaluation
Formation théorique
ETG
Formation pratique 20h minimum
Évaluation de fin de Formation Initiale

AUTO-ÉCOLE

Attestation de fin de Formation Initiale
Extension de garantie

Conduite Accompagnée :
1 an/3 000 km au moins

RV préalable 2h
1^{er} RV pédagogique 3h
2^e RV pédagogique 3h
3^{ème} RV pédagogique 3h facultatif

Épreuve pratique

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Permis Probatoire
6 points
(+3 points par an pendant 2 ans sans infraction)
+ disque A

Les accompagnateurs

➤ Pour être accompagnateur, il faut :

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption ;
 - avoir l'accord de l'assureur ;
 - ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, drogues, délit de fuite, ...) ;
 - être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite ;
 - participer à l'évaluation de la dernière étape de la formation.
- Je peux avoir plusieurs accompagnateurs, y compris hors du cadre familial.



Les avantages

➤ 1- Assurance

Avantages tarifaires des compagnies d'assurances :

- surprime de la 1^{ère} année diminuée de 50 % ;
- suppression de la surprime la 2^e année si je n'ai occasionné aucun accident.

➤ 2- Une meilleure réussite

70 % de réussite contre 50 % pour la filière traditionnelle.

L'examen intervient dès 18 ans, au terme d'une formation performante et après une année de conduite accompagnée.

Le taux de réussite à l'examen du permis de conduire est meilleur que celui correspondant à la formation classique. Cependant, attention, un examen reste un examen !

Mais le plus important, c'est que l'apprentissage anticipé de la conduite garantit une meilleure sécurité.

➤ 3- Permis Probatoire

Période probatoire réduite à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle.

➤ 4- Moins d'accidents

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite.